

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-14-0641 du 05/06/2014

Arrêté du 21 mai 2013

ARRETE PORTANT NOMINATION D'INSPECTEURS DIVISIONNAIRES DES FINANCES PUBLIQUES
HORS CLASSE (A TITRE PERSONNEL)

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte nomination d'inspecteurs divisionnaires des Finances publiques hors classe (à titre personnel).

Date d'application : 01/05/2013

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION D'INSPECTEURS DIVISIONNAIRES DES FINANCES
PUBLIQUES HORS CLASSE (À TITRE PERSONNEL).....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION D'INSPECTEURS DIVISIONNAIRES DES FINANCES
PUBLIQUES HORS CLASSE (À TITRE PERSONNEL)**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie et des finances

Monsieur le ministre délégué chargé du budget

ARRÊTÉ n° 57 / 2013 IDIV du 21 mai 2013 portant nomination d'inspecteurs divisionnaires des finances publiques hors classe (à titre personnel)

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques

Vu l'avis de la commission administrative paritaire n° 3 de la direction générale des finances publiques des 24 et 25 avril 2013 ;

Vu les demandes des intéressés

Article premier : Les cadres dont les noms suivent, sont nommés dans le grade d'inspecteur divisionnaire hors classe des finances publiques, à titre personnel comme il est indiqué dans le tableau ci-après :

Nom patronymique Nom d'usage/marital Prénom N° DGI	Situation dans le grade d'origine		Date d'accès	Situation dans le nouveau grade	
	Grade Echelon Rang	Direction Résidence Poste		Grade Echelon Rang	Direction Résidence Poste
CHAIGNE FRANCOISE 81690	IDIV CN 4 01/08/2008	DDFIP ESSONNE CORBEIL-ESSONNES	01/06/2013	IDIV HC FC 3 01/06/2013	DDFIP ESSONNE CORBEIL-ESSONNES
LECONTE DIDIER 84665	IDIV CN 4 01/01/2000	DRFIP PARIS EX PARIS OUEST PARIS AGENT EN DETACHEMENT	01/05/2013	IDIV HC FC 3 01/05/2013	DRFIP PARIS EX PARIS OUEST PARIS AGENT EN DETACHEMENT
MINISINI MARC 81151	IDIV CN 4 01/07/2004	DDFIP CHER BOURGES	01/06/2013	IDIV HC FC 3 01/06/2013	DDFIP CHER BOURGES
PUJOL JEAN 120573	IDIV CN 4 16/10/2008	DDFIP TARN ALBI	01/06/2013	IDIV HC FC 3 01/06/2013	DDFIP TARN ALBI
RACINE HEULOT MARIE-CLAIRE 131527	IDIV CN 4 01/05/2010	D.R.E.S.G. - DG NOISY LE GRAND	01/07/2013	IDIV HC FC 3 01/07/2013	D.R.E.S.G. - DG NOISY LE GRAND

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

Fait à Paris, le 21 mai 2013

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES
ADJOINT,

OLIVIER GERMAIN

<p>BOFiP Direction générale des Finances publiques</p> <p>Directeur de publication : Bruno Bézard</p>	<p>ISSN 2268-0756</p>
---	-----------------------